



## ASSOCIATION DES CHIMISTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

FEVRIER 2016

104<sup>ème</sup> Année

Chronique 825

### Secrétariat ACIT

Le secrétariat de l'ACIT et la trésorerie sont assurés à la  
**Maison du Textile**  
37-39 rue de Neuilly  
92110 Clichy  
Tél : 01 47 56 60 27  
Fax : 01 47 30 27 09

Mme Marie-Angèle DURAND est à votre disposition pour toute information concernant l'ACIT. Merci d'envoyer désormais tout le courrier à cette adresse en précisant s'il concerne :

*Francis MARTIN*

**Président**

*Anne PERWUELZ*  
**Vice-Président**

*Georges ROOS*  
**Secrétaire du CA**

*Alain CHANOIS*  
**Trésorier Adjoint**

*Une offre ou une demande d'emploi*

### VŒUX DU PRESIDENT



Chères Amies, Chers Amis,

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de réussite dans vos projets, les plus simples comme les plus fous.

Notre Industrie Textile continue sa mutation par l'innovation, dans un marché difficile & fluctuant.

Nous avons vécu un année 2015 difficile, avec la baisse du nombre de nos membres, et le report de notre Journée Technique.

2016 sera une année de réflexion et de décisions pour l'avenir de notre association. Elle doit s'adapter à l'évolution des marchés et rester attractive et représentative pour les futurs Chimistes du Textile, qui sont l'avenir de l'ACIT.

Nous espérons vous voir nombreux à notre prochaine Journée Technique.

**Francis MARTIN**  
**Président**

### APPEL DE COTISATION 2016

**N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE COTISATION POUR L'ANNEE 2016 ET POUR LES « RETARDATAIRES », CELLE DE 2015 (voir dernière page de la présente chronique)**

# Procès-verbal du Conseil d'Administration

## du 17 juin 2015 à Clichy



Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence de Francis MARTIN le mercredi 17 juin 2015 à 14 h 30 dans les locaux de la Fédération de la Maille à Clichy.

**Présents :** *MMES PERWUELZ, SFAR - MM. CHANOIS, GALLET, KNECHT, MARTIN, SALINGUE*

**Excusés :** *MME BARBIEUX - MM. GIBIER, HAZARD, ROOS, VIALIER*

**Assiste également à la réunion :** *Marie-Angèle DURAND*

Le Président Francis MARTIN ouvre la séance à 14 h 30.

Il propose ensuite d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JANVIER 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 - POINT SUR L'AVANCEMENT DU CONGRES 2015 – ASSEMBLEE GENERALE 2015**

La prochaine Journée Technique aura lieu le jeudi 15 octobre 2015 dans les locaux de la Maison du Textile à Clichy.

Le Comité de Pilotage composé de Anne PERWUELZ, Karine SFAR, Aain CHANOIS, Jean-Pierre GALLET, Alain KNECHT et Francis MARTIN s'est réuni une première fois le 6 mai.

Le thème retenu pour cette journée d'échanges est **Textile Durable : Regards Croisés**.

Concernant les conférences, plusieurs contacts ont été pris et quelques accords de principe ont été donnés. Il est décidé que le Conseil d'Administration se réunira le matin ; un repas sera pris avec les Administrateurs avant le début de la manifestation puis ce sera une demi-journée de conférence au début de laquelle se tiendra l'Assemblée Générale.

L'accueil des participants se fera à 13 h 15, les conférences débiteront à 13 h 40. Il est prévu 7 conférences d'une durée de 30 mn environ, avec le temps des questions et réponses compris. Le tarif sera de 80 € pour les Membres de l'ACIT, 120 € pour les non-membres et 30 € pour les étudiants.

Un « save the date » sera envoyé avant la fin du mois de juin, le programme définitif début septembre.

### **3 – CONGRES IFATCC 2019**

Anne PERWUELZ rappelle que le prochain Congrès IFATCC aura lieu à Milan en novembre 2015 en même temps que l'ITMA et qu'à cette occasion, l'ACIT devra s'engager sur le principe d'organiser le Congrès IFATCC 2019 en France. Anne PERWUELZ pense que le Congrès qui durerait 3 jours pourrait se tenir à Roubaix dans les locaux de l'ENSAIT. L'ACIT Nord pourrait prendre en charge l'organisation logistique (repas, soirée de gala, visites et programme pour les accompagnants) ; la partie scientifique serait gérée par le secrétariat de l'IFATCC. L'ACIT Nationale sera également sollicitée pour la partie administrative : inscription, diffusion de l'information...

L'ACIT prendra une décision lors du Conseil d'Administration du 15 octobre.

### **4 - REFLEXION SUR L'AVENIR DES ETUDIANTS AU SEIN DE L'ACIT**

Le Président Francis MARTIN souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir des étudiants au sein de l'ACIT, car ils représentent l'avenir de notre association.

Après discussion, les Administrateurs proposent de préparer une trame commune décrivant l'ACIT (but, objectif...) qui pourra servir de présentation commune dans les différentes écoles textiles ENSAIT, ITECH & ENSISA.

Anne PERWUELZ pense qu'une présentation d'une heure pourrait être donnée aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année, qui seront inscrits à l'ACIT pour deux ans à titre gratuit ; ils seraient ainsi sensibilisés sur l'existence de l'Association.

Karine SFAR pense qu'il serait bien d'y intégrer une vision plus globale de la Profession Textile via les différentes Organisations Professionnelles.

D'autres idées sont proposées : faciliter la relation avec les entreprises pour obtenir un stage, organiser des conférences avec des thématiques qui seraient proposées par les étudiants, organiser des « job dating ».

Le Président Francis MARTIN demande à Jean-Pierre GALLET de travailler sur le Power Point avant fin septembre.

## **5 - SECTIONS REGIONALES**

**NORD** : par Didier SALINGUE - Depuis la dernière réunion, l'ACIT NORD a organisé plusieurs manifestations :

- **16 janvier** : voeux du Président

- **28 mars** : visite du Louvre Lens (*compte-rendu détaillé sur le site [www.asso-acit.fr](http://www.asso-acit.fr) - rubrique Sections régionales - Nord*) – 16 participants

- **14 avril** : Journée au MIN (Marché National d'Intérêt) de LOMME – (*compte-rendu détaillé sur le site [www.asso-acit.fr](http://www.asso-acit.fr) - rubrique Sections régionales - Nord*) - 30 participants

- **19 juin** : Journée à Bruxelles organisée par Daniel HAZARD,

- **Automne 2015** : repas de la Saint Maurice et Jeu de bourle l'après midi

- **Mi-octobre** : Visite de la Caudrésienne + visite du non-tissé DUFLOT (non confirmé à ce jour)

**EST** : par Francis MARTIN - un repas a finalement pu être organisé, une dizaine de personnes se sont réunies dont Pierre VIALIER. Une bonne soirée pour tout le monde.

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

**Cotisations :**

**2014** : 4050 € de cotisations rentrées, ce qui représentent 93 adhérents à jour de leur cotisation

**2015** : 3690 € de cotisations rentrées à ce jour, ce qui représente 94 adhérents à jour de leur cotisation. 27 adhérents n'ont pas réglé leur cotisation 2015. Une relance a été faite par mail le 10 juin.

**Point Comptable :**

Alain CHANOIS commente rapidement le budget réactualisé 2014 et la proposition de budget 2015. Le budget 2014 a bénéficié des produits exceptionnels en provenance des trois sections régionales EST, SUD-EST et OUEST qui conduit à un résultat positif de 8561 €

En revanche, la projection 2015 conduira à un déficit d'environ 7000 € en partie du fait d'une refacturation des frais de secrétariat plus en réalité avec les coûts assumés par l'ADSOL qui prend déjà en charge une part non négligeable.

## **7 - PROCHAINE REUNION**

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au jeudi 15 octobre 2015 à 10 h 00 à Clichy.

L'Assemblée Générale est également fixée le jeudi 15 octobre 2015 à 13 h 00.

# Procès-verbal du Conseil d'Administration

## du 15 octobre 2015 à Clichy

Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence de Francis MARTIN, le jeudi 15 octobre 2015, à 10h00, dans les locaux de la Maison du textile – 37 rue de Neuilly à CLICHY

**Présents :** *Mme PERWUELZ, SFAR*

*MM. CHANOIS, GALLET, HAZARD, KNECHT, MARTIN, ROOS, SALINGUE*

**Excusés :** *Mme BARBIEUX, MM. GIBIER, TREZAIN, VIALIER*

*Assiste également à la réunion : Marie Angèle DURAND*

Le Président Francis MARTIN accueille les administrateurs et ouvre la séance à 10h10 en proposant d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

### 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2015

Page 2 – Point 3

**Remplacer :** Anne PERWUELZ rappelle que le prochain Congrès IFATCC aura lieu à Milan en novembre 2015 en même temps que l'ITMA et qu'à cette occasion, l'ACIT devra s'engager sur le principe d'organiser le Congrès IFATCC 2019 en France.

**Par :** Anne PERWUELZ rappelle qu'à l'occasion de la prochaine réunion de l'IFATCC qui aura lieu à Milan en novembre 2015 en même temps que l'ITMA, l'ACIT devra s'engager sur le principe d'organiser le Congrès IFATCC 2019 en France.

### 2 – RÉSULTATS 2014 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BILAN ; BUDGET 2015

#### **Budget 2014**

Le total des produits est de 21 304,00 € bénéficiant de produits exceptionnels :

- dévolution ACIT Sud-Est : 2 000,00 €; dévolution ACIT Est : 11 500,00 €; dévolution ACIT Ouest : 744,00 €

Le total des charges est de 12 743,00 € en rappelant que la charge principale concerne les frais administratifs (secrétariat et comptabilité), facturés par l'ADSOL, dont le montant est de 8 073,00 €

Le budget 2014 se solde donc par un résultat net positif de 8 561,00 €.

#### **Budget 2015**

Le total des produits sera de l'ordre de 5 225,00 € après l'annulation de la journée Technique. Le total des charges sera de l'ordre de 14 670,00 € notamment du fait d'une décision de l'assemblée générale de l'ADSOL, de refacturer les frais de secrétariat et de comptabilité pour une somme de 11 250,00 € (8 073,00 € en 2014).

Le budget 2015 devrait donc se solder par un résultat négatif de l'ordre de -9 945,00 €

Vu cette situation, il est demandé à Alain CHANOIS de « plaider » auprès de l'ADSOL une révision à la baisse des frais administratifs qu'elle refacture à l'ACIT.

Complémentairement, au titre du budget 2015, le montant des produits pourrait bénéficier de produits exceptionnels, pour un montant de 6 726,05 €:

- au titre d'une dévolution de la section ACIT Sud-Est : un reliquat de 4 328,54 €

- au titre d'une dévolution de la section Est : un reliquat de 2 397,51 €

### 3 – POINT COTISATIONS 2015

Au 17 juin 2015 - Nombre d'adhérents : 121,

- 94 adhérents ont payé leur cotisation ; rentrées de 3690,00 €

*Après relance :* Au 23 septembre 2015 – Nombre d'adhérents : 123,

- 101 adhérents ont payé leur cotisation ; rentrées 4 055,00 €

#### **4 – RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point est supprimé de l'ordre du jour pour cette année, le renouvellement se faisant tous les deux ans.

#### **5 - SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS**

La conseil a examiné le document mis au point par Jean-Pierre GALLET, dont le but est de sensibiliser les étudiants qui pourraient être intéressés d'adhérer à l'ACIT. Il consiste en un diaporama qui sera commenté sur différents sites, par des membres de l'ACIT et présentant les avantages de l'adhésion à l'ACIT.

Les différentes remarques de cette critique constructive seront pris en compte par Jean- Pierre GALLET pour la rédaction du document final.

#### **6 – PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2015**

##### **6.1 - Rapport Moral**

Le rapport moral du Président Francis MARTIN, lu en séance, est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration pour présentation à l'Assemblée Générale

##### **6.2 – Rapport Financier**

Les résultats 2014 font apparaître un bénéfice d'exploitation de **4 468,42 €** résultant de :

- refacturation de l'ADSOL pour les frais de secrétariat, ramenée à 8 073,00 €- **c'était déjà le cas en 2013** - contre 14 352,00 **en 2012**,

- produits exceptionnels pour un total de 14 244,00 €(dévolution Sud-Est, Est et Ouest)

*A noter : Pour les résultats 2014, les frais de secrétariat sont les mêmes en 2013 & 2014. La baisse a eu lieu de 2013 à 2014. Notre bénéfice vient des produits exceptionnels*

##### **6.3 – Motions**

4 motions seront proposées au vote de l'Assemblée Générale :

- Quitus aux administrateurs pour la gestion morale de l'association durant l'année 2014
- Quitus au trésorier pour la gestion financière de l'association durant l'année 2014
- Maintien du montant des cotisations pour l'année 2015
- Approbation du budget 2015

##### **6.4 – Prix : AVENIR, ACIT et SACK**

Le Conseil d'administration propose ; **ACIT** Prix non décerné en 2015 ; prix **AVENIR** Florian MARIAGE pour son travail : *Calcul du bilan Carbone et préparation de l'Audit de suivi ISO 14001* ; prix **SACK** Anne PERWUELZ, pour son implication dans l'administration de l'ACIT et au sein de l'IFATCC.

#### **7 – POINT SUR LE CONGRÈS DU 15 OCTOBRE 2015**

La manifestation a, finalement, été annulée, pour insuffisance d'inscriptions (25 le jour de la décision). Toutefois, le conseil d'administration, prenant en considération les remarques des conférenciers et des inscrits, envisage de reprogrammer cette journée technique prochainement.

La date envisagée : 17 mars 2016

Déroulement modifié : Plage 10h00 – 17h00

La commission technique\* est rétablie avec comme première mission les contacts avec les conférenciers.

\* Anne PERWUELZ, Karine SFAR, Jean-Pierre GALLET, Alain CHANOIS, Francis MARTIN.

#### **8 - SECTIONS REGIONALES**

- **Section Nord/Belgique** par Didier SALINGUE le **05 novembre 2015 : Caudry**

Au programme : Entreprise SOPHIE HALETTE, Déjeuner avec les étudiants puis Entreprise LA CAUDRESIENNE.

#### **9 – QUESTIONS DIVERSES**

**Tarif retraités** : Lors des différentes manifestations proposées avec un coût d'inscription, telle les Journées techni-

ques, une réduction des frais d'inscription a été approuvée par le conseil d'administration, pour les membres ACIT retraités

### **Congrès IFATCC**

La question se pose de prendre en charge le prochain Congrès International de IFATCC, en 2019 ?

Au vu de la situation financière de l'ACIT, la position du Conseil d'Administration est d'avancer avec prudence.

Une décision officielle sera prise en juin 2016.

Anne PERWUELZ, notre représentante au sein de l'IFATCC annoncera cette décision, lors de la réunion du bureau IFATCC de Novembre 2015

### **10 – PROCHAINE REUNION**

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 13 janvier 2016, à 14h30, dans les locaux de la Maison du textile – 37 rue de Neuilly à CLICHY, sous la présidence de Francis MARTIN.

## **VIE SOCIALE**

### **Adhésions :**

**N° 7547 :** DARBOIS-SAUVAGE Marie Noëlle - parrainée par Philippe LELEU

**N° 7548 :** POIRSON Maxime - parrainé par Hubert OLRV

**N° 7546 :** Bernard DELOBEL - parrainé par Didier SALINGUE

### **Démissions :**

CHOLLEY Jean Marie - Section Est

KNECHT Alain- Section Paris

LEFEVRE Pascal – Section Nord

TETU Michel - Section Nord

### **Adhésions d'étudiants :**

118 étudiants de l'ITECH et de l'ENSAIT sont devenus adhérents à titre gratuit pour une durée de 2 ans (fin décembre 2017).

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - CLICHY , le 15 octobre 2015**

### **RAPPORT MORAL**

#### **Francis MARTIN - Président ACIT**

Chers amis,

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée Générale annuelle, qui doit être un moment privilégié de dialogue et d'échanges.

Je tiens d'abord à vous remercier de votre présence aujourd'hui, malgré le contexte particulier de cette Assemblée Générale, après l'annulation de notre Congrès 2015.

L'ACIT, notre Association, a pour but de créer un réseau d'échanges entre les différents acteurs du Textile, de concentrer l'information scientifique & technique concernant la chimie appliquée au textile, et de diffuser les connaissances récentes.

La Chronique de l'ACIT permet cette diffusion d'information à nos membres, ainsi que notre Journée Technique/ Congrès annuel. Au cours de cette journée, nous remettons des prix qui récompensent des travaux innovants d'étudiants et /ou de professionnels.

Au cours des 12 derniers mois, le CA s'est réunis 3 fois. Durant ces réunions, nos principaux débats ont porté sur :

- ◆ L'avenir de notre Association
- ◆ L'organisation du Congrès 2015
- ◆ L'IFATCC, qui regroupe les organisations équivalentes à la nôtre dans le monde entier, et organise un congrès international tous les 3 ans.

Le Congrès 2014, organisé à l'ENSAIT par le Comité du Nord, a connu un beau succès. Les interventions de qualité, sur le thème des « Nouvelles Fibres, Nouvelles Fonctionnalités et Nouvelles applications », ont été appréciées par les participants.

Le Congrès 2015 organisé à la Maison du Textile de Paris a malheureusement dû être annulé, suite à un nombre de participants insuffisant. Le CA doit maintenant essayer de comprendre pourquoi.

L'avenir de notre Association passe par la jeune génération, qui doit nous succéder. Nous avons préparé un power-point de notre association, pour aller le présenter aux étudiants des 3 Ecoles Textiles, et les amener à nous rejoindre dans l'ACIT. Nous proposerons que les étudiants des 2 dernières années soient automatiquement et gracieusement membres de l'ACIT.

Concernant l'IFATCC, sur proposition de leur part, nous étudions la possibilité d'organiser le Congrès 2019 en France. Etudes & débats sont en cours.

Comme vous le verrez lors de la présentation des comptes, l'avenir financier de notre association est une préoccupation majeure pour notre survie. Une augmentation du nombre des membres, et l'organisation de journées techniques sont nos 2 sources de revenus. D'où l'espoir d'accueillir nos jeunes et futurs collègues dans notre Association.

Merci à tous de votre écoute et de votre confiance.

## **RAPPORT FINANCIER ACIT 2014**

### **RESULTAT 2014**

Les documents remis en séance font apparaître un bénéfice d'exploitation de 4.468,42 euros contre un déficit de 3.694,21 € à fin 2013.

Cet écart de résultat est dû au fait que l'ADSOL qui héberge l'ACIT, a diminué de moitié les frais de Secrétariat pour la deuxième année consécutive (14.352 euros en 2012 contre 8.073 en 2013 et 2014) et d'une dévolution de 11.500 euros qui a été faite par l'Acit Est.

Ainsi, nous avons un total des produits 2014 en hausse par rapport à celui de 2013 (17.536,56 euros contre 7.027,07 euros en 2013). Une baisse des cotisations de 300 euros a été enregistrée cette année.

Les charges 2014 ont très légèrement augmentées par rapport à 2013 : écart dû à l'achat d'un nouvel ordinateur et de frais de déplacement plus importants.

Une régularisation a dû être faite sur le montant des produits financiers de l'an passé de 771,75 euros (suite à une erreur dans les produits 2013).

Les comptes 2014 ont été validés par un vérificateur après contrôle du Trésorier et du Président.

### **BUDGET 2015**

A ce jour, l'ACIT a enregistré 100 cotisations 2015 pour un montant de 4.020 euros et 23 Adhérents n'ont pas encore réglé leur cotisation 2015, soit environ 1.050 euros. Il reste également 9 adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation 2014.

Nous avons donc budgété un montant de 4.500 euros pour les cotisations afin d'être proche de la réalité, tout en souhaitant que beaucoup de nos Adhérents s'acquittent de leur cotisation 2015. Les produits seraient d'environ 5.200 euros, contre 16.536 euros en 2014.

En effet, des produits exceptionnels (dévolution de certaines régions) ont été enregistrés en 2014, ce que NOUS n'aurons pas en 2015.

De plus, il est à signaler que la Journée Technique prévue en Octobre a dû être annulée faute de participants, ce qui fait un manque de produits d'environ 2000 euros.

Les charges seraient environ supérieures de 2.500 euros, soit 14.770 euros contre 12.161 euros en 2014 suite à une modification des « frais administratifs » revus par le Président de l'Adsol.

En effet, nous rappelons aux Membres présents, que cette facturation est faite par l'ADSOL qui emploie directement Madame DURAND Marie-Angèle.

C'est donc l'ADSOL qui supporte directement cette diminution de produits.

L'Adsol qui ne peut renouveler une fois encore la diminution des frais de secrétariat a souhaité lors de son Assemblée Générale ré-évaluer ce montant.

Afin de ne pas trop pénaliser l'Acit, l'Assemblée Générale de l'Adsol a décidé de passer les frais administratifs de 8.100 euros en 2014 à 11.250 euros en 2015 (au lieu des 14.352 euros en 2012, soit une économie de 3.102 euros pour l'Acit).

Les autres charges devraient rester stables.

Nous estimons donc un résultat déficitaire pour 2015 de presque 9500 euros (voir tableaux « bilan 2014 » et « réalisations 2014 – Budget 2015 – Proposition de budget 2016 »).

### **PROPOSITION DE BUDGET 2016**

Les cotisations seraient en légère diminution puisqu'en 2015, il y a une cotisation exceptionnelle de 1000 euros qui a été versée.

Il pourrait cependant y avoir des produits de 2000 euros si la Journée Technique est organisée. Ce qui ferait un total d'environ 6300 euros de produits.

Les charges resteraient identiques à celles de 2015. Soit un déficit prévu d'environ 8400 euros, si les cotisations reçues restent stable.

## **MOTIONS PRESENTEES**

**N°1** - L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour la gestion morale de l'Association durant l'année 2014. **La motion est approuvée à l'unanimité.**

**N°2** - L'Assemblée Générale donne quitus au trésorier pour la gestion financière de l'Association durant l'année 2014. **La motion est approuvée à l'unanimité.**

**N°3** - L'Assemblée Générale maintient les montants de cotisation pour l'année 2015 comme suit :

Cotisation de base : 60 €; Retraités et < 30 ans : 30 €; Cotisation Entreprises : 180 € **La motion est approuvée à l'unanimité.**

**N°4** - L'Assemblée Générale approuve le budget 2015 et accepte la proposition de budget 2016 tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration du 15 octobre 2015. **La motion est approuvée à l'unanimité.**



## **PRIX**

**ERNEST SACK 2015** : Décerné à Anne PERWUELZ pour son implication dans l'administration de l'ACIT ainsi qu'au sein de l'IFATCC

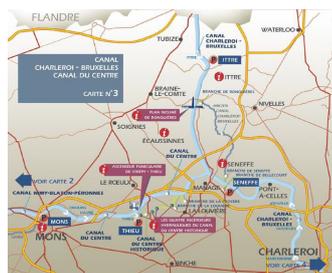
**AVENIR 2015** : Décerné à Florian MARIAGE pour son travail : *Calcul du bilan Carbone et préparation de l'Audit de suivi ISO 14001 (voir photo).*

## SECTIONS REGIONALES

**Section Nord / Belgique** : Vendredi 19 juin 2015 - Bruxelles, Plan incliné de Ronquières (*le CR détaillé peut être obtenu sur simple demande*)

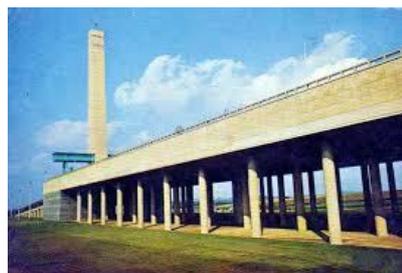
Après la visite de Septembre 2014 à l'ascenseur de Strépy-Thieu, Daniel Hazard nous conviait à une nouvelle visite « aquatique », cette fois-ci au plan incliné de Ronquières. On aurait pu craindre quelques redites mais il n'en fut rien car la visite fut d'un contenu très différent. Le nombre de participants fut d'ailleurs exceptionnel puisque nous étions 30 au départ de Villeneuve d'Ascq rejoints par Daniel et Sabine à Ronquières.

Alors que la visite de Strépy-Thieu avait été essentiellement technique, celle de Ronquières insista sur les aspects de la vie des bateliers au travers d'une scénographie multimédia en 10 scènes reproduisant les différentes pièces d'une péniche reconstituée, la Marie-Rose.



Mais restituons d'abord les lieux. Alors que Strépy-Thieu se trouvait sur le Canal du Centre (reliant le bassin de la Meuse au bassin de l'Escaut, permettant la liaison France-Allemagne), Ronquières se situe sur le canal reliant Charleroi (amont) à Bruxelles (aval).

Le plan incliné de Ronquières est un ouvrage monumental construit entre 1960 et 1968 (plus ancien donc que Strépy (1982 à 2002)). Le principe du plan incliné de Ronquières est fort simple, ici, "les bateaux vont sur des roulettes".



Supporté par une forêt de colonnes en béton, long de 300 mètres de long et large de 80 mètres, le pont-canal de Ronquières est **l'un des plus grands au monde**. Chaque bac est pourvu de 236 roues de 70 cm de diamètre, avec un contrepoids sur 204 roues. Ces roues sont groupées en deux rangées de 59 essieux. Pour bien répartir les charges, chacune des roues est surmontée d'un ressort. De même (*et nos amis tisseurs et ourdisseurs s'y retrouveront...*) pour que la charge soit parfaitement répartie entre les différents câbles, (même impératif que pour les fils d'une chaîne de métier à tisser) ceux-ci sont reliés à un système hydraulique (**là où le textile veille à une parfaite égalité de tension entre les fils pendant l'ourdissage**).

Munis d'un casque infrarouge, nous avons alors été plongés dans l'univers quotidien de la batellerie (décors en 3D, techniques audiovisuelles modernes, murs d'écrans géants, automates...), avec des rappels sur les 2 générations précédentes de mariners.



A la sortie de ce parcours-spectacle, nous étions conviés à prendre de l'altitude en montant en ascenseur au sommet de la tour. D'une hauteur de 150 mètres, construite en à peine 34 jours en septembre 1961, elle reste la plus haute tour de Belgique. Et pourtant elle est inutile puisque toute la machinerie est implantée dans les parties inférieures du site! **Serait-ce une histoire belge ???**

Le repas qui suivi fut comme d'habitude excellent ! Les conversations sont allées « bon train » ! A tel point qu'on a pris 30 mn de retard à la sortie du restaurant, lesquels cumulés aux embouteillages de Bruxelles-centre nous ont amenés face au Palais du Caudenberg seulement une demi-heure avant sa fermeture. Nous avons donc été refoulés ! Cette visite sera probablement reportée à une édition ultérieure !



Encore un grand merci à Daniel pour cette excellente journée, lequel en plus, nous avait programmé le beau temps !!!



**Section Nord / Belgique (suite)** : Vendredi 2 Octobre 2015 (*le CR détaillé peut être obtenu sur simple demande*) par Philippe LELEU

27 personnes du groupe Nord-Belgique ont fêté dignement notre Saint Patron Maurice. Le Président National Francis MARTIN et son épouse (*tous deux originaires du Nord*), nous ayant fait l'honneur de leur participation, une réunion de bureau Nord-Belgique avait précédé à l'ENSAIT les festivités.

Dès 18h30, nous nous sommes néanmoins retrouvés à la bourloire Saint Louis de Roncq, juste derrière l'église St Piat du centre ville.



Accueillis puis conseillés par Bernard, nous étions pressés d'en découdre avec ces drôles de bourles et cette drôle de piste. Plusieurs parties furent jouées, si bien que tous les volontaires ont pu effectuer au moins une partie complète. Le plus souvent, c'est une équipe féminine (souvent gagnante) qui fut opposée à une équipe masculine (souvent polie).

Sur les bancs, les commentaires des spectateurs allaient bon train sur les chances de telle ou telle bourle de parvenir à l'estaque (équivalent du cochonnet) ou de se frayer un chemin entre les bourles de barrage.



Après les 1<sup>ères</sup> bourles malencontreusement envoyées dans le « cul » (le fond de la piste) et donc éliminées, tous attentifs et bien guidés par le spécialiste du club, les progrès furent très rapides. C'est ainsi qu'à la dernière partie, le résultat fut particulièrement spectaculaire.

Rapidement, nos gorges sont devenues un peu sèches et c'est au bar que nous avons corrigé l'anomalie lors d'un pot généreusement accordé par notre président régional.

Après les gorges, ce sont les estomacs qui se sont manifestés et nous avons rejoint le Saint Sébastien, place Bonpain (*prêtre résistant fusillé à Bondues en 1943*) à Halluin pour fêter Saint Maurice. (*A croire que Nadine Morano n'a pas tout à fait tord...*) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9\\_Bonpain](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9_Bonpain)

Mais un repas ça se mérite, et puisque le prétexte de la soirée était le patron des teinturiers, quelques rappels sur sa biographie servirent de pré apéritif.



←-Saint Maurice d'Againe donc, aurait vécu au III<sup>ème</sup> siècle. Il était soldat romain copte, originaire de Thèbes en Egypte mais recruté en Nubie (Haute Egypte). Les soldats de sa légion auraient reçu l'ordre de l'empereur Maximien d'assassiner tous les habitants d'un petit village près de Martigny en Suisse, lesquels avaient eu le tort de se convertir au catholicisme. Le refus d'obéir de Maurice et de ses camarades leur valut le martyre, connu sous le nom de « massacre de la légion thébaine ».

Le Gréco a honoré ce martyre d'une toile célèbre. ----->

Autre particularité, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, il est fréquemment représenté avec la peau noire. Cette référence est probablement issue de l'étymologie populaire de son nom latin, *maurus*, « d'origine maure ».



Cela pourrait enfin expliquer pourquoi il est devenu le saint patron des teinturiers, *énigme qui laissait notre ami Gérard Danset sur sa faim (de savoir bien entendu !)*.

**« Le culte voué à Saint Maurice s'est répandu dans tout l'Occident. De nombreuses églises, chapelles, sont au vocable de Saint Maurice et beaucoup de localités portent le nom de ce martyr. Très souvent Maurice est représenté sous les traits d'un homme de couleur noire, ce qui est tout à fait logique vu son origine. Du fait de la sombre couleur de sa peau, la piété en a fait le patron des teinturiers. »**

Mais Saint Maurice est aussi le Saint Patron du duché de Savoie, du Saint Empire romain germanique, des chasseurs alpins, des gardes suisses, et des malades de la goutte, (*il faudra qu'on se méfie...*).

Bref, un cumulard avant l'heure...

**Section Nord / Belgique (suite) :** Jeudi 5 novembre 2015 - Journée CAUDRY (le CR détaillé peut être obtenu sur simple demande) par Philippe LELEU

Participation record en ce Jeudi 5 novembre puisque, renforcés de 24 étudiants de 3 écoles textiles du Nord, ce sont 53 personnes qui ont visité les installations du dentellier Sophie Hallette à Caudry (fabrication et teinture).

L'ENSAIT était représentée par des élèves de 2<sup>ème</sup> année, les HEI par des 5<sup>ème</sup> année et l'université Lille 1 par des élèves de licence professionnelle.

Nous avons été reçus principalement par Pierre Noiret, Directeur Industriel, et Olivier Daboval, Directeur de teinture, tous deux spécialistes reconnus de la profession.

La société comporte environ 300 personnes et s'est développée ces dernières années par croissance externe. Par rapport aux précédentes visites d'usines de dentelles à Calais (Desseilles et plus récemment Noyon et Color-Biotech) la différence principale a trait aux débouchés puisque Calais s'adresse principalement à la corsetterie alors que la région de Caudry est spécialisée en dentelle pour robe. Depuis 1958, la région de Caudry a aussi droit à l'appellation « Dentelle de Calais-Caudry » pour ses Leavers.

La visite commença par une présentation vidéo du groupe industriel pendant une dizaine de minutes, mais dès avant le générique, un visiteur curieux qui avait préparé sa journée en investiguant sur internet, s'est enquis de l'origine du « Sophie » de Sophie Hallette. Cette mention fait référence à l'agence de création parisienne « Les Dentelles Sophie » qui collaborait depuis longtemps avec la société Eugène Hallette. Le prénom fut intégré lors d'un changement de raison sociale.

#### **Les ateliers de fabrication :**

Nous nous sommes ensuite répartis en 5 groupes pour visiter les différents ateliers. Nos 5 guides s'étaient entendus sur des itinéraires personnalisés, évitant ainsi que plusieurs groupes ne se gênent dans un même atelier.

Les non-initiés ont pu enrichir leur vocabulaire, soit en fonction des natures de fils utilisés (chaînes de fonds, chaînes d'effet, trame), de leur rôle (guimpe, bourdon, brodeur), des métiers liés aux opérations (extirpeurs, bobineurs (= wheelers dans le Calaisis), presseurs, remonteurs pour les fils de trame, ourdisseurs (= wappeurs dans le Calaisis) pour les fils de chaîne ou de parties de machines (chariots, bobines, barres, mécaniques Jacquard).

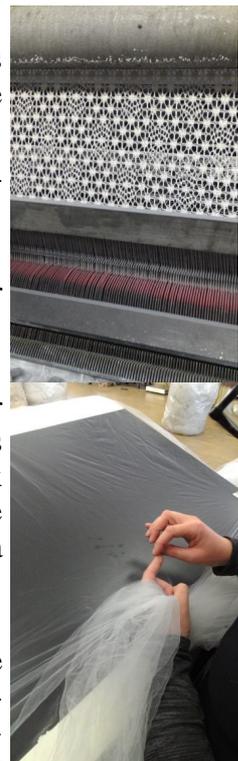
Concernant les matières, on trouve principalement, du polyamide (Nylon pour Du Pont), le polyester classique ou cationique (faux-ami puisque qu'il est en fait anionisé pour réagir aux colorants cationiques), du coton, de la laine, de la soie, différentes viscoses plus ou moins mates (pour jouer sur des effets de brillance), des fils métalloplastiques (dorés ou argentés) et bien sûr de l'élasthanne (Lycra pour Du Pont). Tous ces mélanges, destinés à apporter de la variété d'effets, satisfaire les clients (mais peut-être surtout les caprices les créateurs...) sont bien sûr le cauchemar du teinturier, rarement consulté et qui au moment de teindre doit « faire avec... »

#### **La Buissonnière : (Beauvois en Cambrésis)**



Pour preuve qu'il n'y a pas qu'en matière de teinture que nous avons des connaisseurs au sein du bureau Nord-Belgique, le choix du restaurant pour la pause bien méritée de midi !

Plats fins servis copieusement, le menu fit l'unanimité. Le bureau avait souhaité que les tables soient très mélangées entre étudiants et « anciens », ce vœu ne fut que partiellement exhaussé.



**La Teinture :** L'après-midi fut consacrée à la visite de la Teinture et Apprêts (répartition en 4 groupes).

Après un bâtiment neuf à structure bois lamellé construit en 2010, celle-ci a bénéficié récemment d'un plan d'investissements conséquent en matériels (+- 1.500.000 Euros) comportant l'achat de 10 machines de teinture haute température neuves Thies (venant compléter le parc existant en Béné, Alliance) et de différentes installations Thies concernant les services au teinturier (automatisation et centralisation de toutes les machines de teinture, distribution automatique des produits auxiliaires textiles (PAT), des colorants (après mise en solution également automatique) et de l'électrolyte = sulfate de sodium, (mise en solution et envoi).

Au-delà, comme l'exposition mondiale de matériels textiles (ITMA) a eu lieu à Milan en Novembre 2015, des discussions sont en cours pour une rame neuve en 6.2 m utile de largeur plus le foulard d'apprêt (mais qui sera placé avant ... (lol))

Comme déjà expliqué ci-dessus, les articles tulle et Leavers sont d'abord dégraphités en boyau, les articles Raschel sont lavés en boyau. Tous sont alors remis au large et séchés-préformés à la continue en 1 passage sur rame (séchoir air chaud) Famatex 3 compartiments, à environ 10 m/mn.



Olivier a insisté sur l'importance du respect des dimensions longueur et largeur des dessins lors des passages sur rame (d'abord lors de la sèche-thermofixation et lors de la sèche finale) Le « rameur » dispose des réglages de largeur de la rame et du % de suralimentation vitesse dentelle/vitesse rame pour y parvenir.

Les machines de teinture sont essentiellement de type over-flow basse et haute température mais pour teindre du tulle très léger, des autoclaves horizontaux sont aussi utilisés dans un rapport de bain 1/500 ! et des verticaux pour les articles fragiles.

Selon que les articles et coloris seront commercialement suivis ou pas, les teintures font l'objet d'une étude préalable de recette en laboratoire (pour ensuite +- 3 regarnitures de colorants en machine industrielle) ou pas (teinture à la cuillère, où le teinturier (avec son petit carnet secret...) est le seul maître à bord pour des process pouvant durer jusque 20 h !)

Le laboratoire est équipé d'un spectrophotocolorimètre Data 600, mais les solutions de colorants sont encore préparées manuellement puis les solutions pipetées. Un préparateur automatique de solutions et des pipettes électroniques sont néanmoins déjà pressenties...

Les lots de toute petite taille (moins de 1 kg) sont traités par une structure à part installée dans un bâtiment séparé (Crealine Color).

Lors du séchage final, des adoucissants ou apprêts sont appliqués sur la matière. Les matières teintées sont alors réexpédiées au bâtiment fabrication pour visite-inspection finale et expédition aux clients confectionneurs.

La récente automatisation de certaines tâches (incombant normalement aux teinturiers) permettrait aujourd'hui que le même effectif puisse suivre un parc « machines » plus important. Il est donc envisagé d'acheter encore quelques machines complémentaires pour améliorer le ratio de productivité.

**Conclusion :** La nuit tombait déjà mais avant de rejoindre la métropole lilloise (désormais européenne), Didier Salingue, Président Nord-Belgique, a tenu à remercier Pierre Noiret et ses collègues, pour la qualité de l'organisation, le temps que lui et ses collaborateurs nous avaient consacré tout au long de cette journée et l'ouverture d'esprit pour répondre sans réserve à toutes nos questions.



Souignons aussi que la présence d'étudiants à cette journée de visite d'usines est une prémice de l'action prochaine que souhaite engager notre Président National, Francis MARTIN, pour relancer le contact étudiants-ACIT et ainsi accroître et renouveler les effectifs de notre association. Pourrons-nous la réitérer l'an prochain ? Nous en déciderons en accord avec les 3 professeurs que nous avons la chance de compter au bureau Nord-Belgique.

## ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Xavier GUEANT - *Responsable Juridique* -

La Fédération - Expertise Textile - mail : [xgueant@la-federation.com](mailto:xgueant@la-federation.com)

### Liste candidate

Le 15 juin dernier, 2 nouvelles substances ont été intégrées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) dans la liste des substances candidates à autorisation :

- ◆ 1,2-benzenedicarboxylic acid, di-C6-10-alkyl esters; 1,2-benzenedicarboxylic acid, mixed decyl and hexyl and octyl diesters with  $\geq 0.3\%$  of dihexyl phthalate (EC No. 201-559-5)
- ◆ 5-sec-butyl-2-(2,4-dimethylcyclohex-3-en-1-yl)-5-methyl-1,3-dioxane [1], 5-sec-butyl-2-(4,6-dimethylcyclohex-3-en-1-yl)-5-methyl-1,3-dioxane [2] [covering any of the individual stereoisomers of [1] and [2] or any combination thereof]

Cet ajout porte à 163 le nombre total de substances candidates à autorisation, dont la liste complète est disponible à l'adresse suivante : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>.

### Annexe XIV

L'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) a publié, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, une proposition d'amendement de l'annexe XIV du Règlement REACH. 15 substances ont ainsi été ciblées, dont un certain nombre ont déjà été identifiées comme pouvant avoir une application textile.

Il appartient désormais à la Commission européenne de statuer par voie réglementaire afin d'amender l'annexe XIV du Règlement REACH.

### Substances en consultation

Jusqu'au 18 juin 2015, le ministère de l'Ecologie soumet à consultation du public le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) concernant deux substances : le DEHTP et le DINCH, dont les avis ont été émis en mars.

Pour rappel, ces substances sont utilisées pour fabriquer des plastiques dans les produits de consommation courante, en tant qu'alternative à des phtalates déjà interdits pour ces usages.

### Règlement CLP

Le 1<sup>er</sup> juin 2015 marque l'entrée en vigueur du règlement européen du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit «règlement CLP». Cette date correspond également à l'abrogation de la réglementation précédente fondée sur la directive du 27 juin 1967 relative aux substances dangereuses, dite «DSD», et la directive du 31 mai 1999 relative aux préparations dangereuses, dite «DPD».

Le règlement CLP introduit de nouveaux symboles et indications de danger ainsi que des nouvelles règles de classification des produits chimiques. En effet, les utilisateurs des produits chimiques doivent être en mesure de décrypter les étiquettes et les fiches de données de sécurité conformes au nouveau système.

### Fiches de données de sécurité

La cinquième révision des règles du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques devait entrer en application au 1er juin 2015 pour toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) mais une nouvelle période transitoire a été votée repoussant l'échéance au 31 mai 2017. Dès lors, toutes les FDS émises sous l'ancien format jusqu'au 31 mai 2015 resteront valables jusqu'au 31 mai 2017. Par contre, celles émises à compter du 1er juin 2015 doivent impérativement respecter le nouveau format.

## ACTUALITES REGLEMENTAIRES (suite)

### Perturbateurs endocriniens

Dans la lignée de ce que nous vous annonçons au mois d'avril dernier, le lancement d'une étude d'impact par la Commission européenne a repoussé à fin 2016, voire 2017, l'issue des travaux sur l'identification des perturbateurs endocriniens. C'est ce qu'estime le Corporate Europe Observatory (CEO) dans un rapport publié le 20 mai.

Il faudra donc encore attendre pour voir définis les perturbateurs endocriniens, des critères initialement prévus au maximum pour mi-décembre 2013. Enrico Brivio, porte-parole de la direction générale santé de la Commission européenne, assure tout de même que l'étude d'impact économique sera menée à bien en 2016 mais en se prononce plus sur l'objectif ultime, à savoir la mise en place des critères de définition...

### Substances CMR 1A et 1B

La Commission européenne lance une consultation publique jusqu'au 22 mars 2016 sur une possible restriction des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (catégorie 1A et 1B) pour un usage dans les textiles ou vêtements.

Elle projette en effet d'utiliser l'article 68 du règlement Reach qui prévoit une procédure simplifiée pour limiter ces substances dans des articles qui sont utilisés par des consommateurs.

La liste des substances concernées (environ 300) serait alors ajoutée à l'annexe XVII du règlement Reach. On y trouve notamment des retardateurs de flammes, des colorants, des amines cancérigènes...

### Liste candidate

Le 17 décembre, l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a annoncé l'ajout de cinq substances à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : [http://echa.europa.eu/view-article/-/journal\\_content/title/five-new-substances-of-very-high-concern-added-to-the-candidate-list](http://echa.europa.eu/view-article/-/journal_content/title/five-new-substances-of-very-high-concern-added-to-the-candidate-list)

**La plupart des substances ont une application textile.**

### Guide interactif

L'association Women in Europe for a Common future (WECF) vient d'annoncer la mise en ligne d'un guide interactif sur les substances chimiques toxiques destiné au secteur textile. Ce guide a été réalisé par l'ONG suédoise ChemSec dont le but est de sensibiliser les industriels sur les risques liés à l'utilisation de produits chimiques mais aussi aux produits de substitution existants.

Pour ChemSec, l'outil est adapté aux PME et start-up pour qui développer des textiles sans substances toxiques a un coût susceptible de les freiner et qui ne disposent pas des mêmes moyens que les plus grandes structures : «*Ce guide donne accès à un outil de management chimique encore plus élaboré que ce qu'utilisent de nombreuses grandes entreprises multinationales*».

Le site, en anglais, est divisé en trois parties : identifier les substances préoccupantes dans la chaîne textile ; évaluer leurs risques ; les remplacer.

Il compile des informations sur 6.500 substances chimiques et se base sur les réglementations européenne et américaine ainsi que sur les RSL (Listes de Substances soumises à Restriction) d'entreprises multinationales et textiles... ChemSec a également publié le témoignage de marques de mode ayant fait évoluer leur processus de production en utilisant des substituts non toxiques.

Vous pouvez accéder au guide sur le lien suivant: <http://textileguide.chemsec.org/>

## Notion d'articles

Dans un arrêt rendu le 10 septembre 2015, la CJUE tranche enfin le débat ayant lieu entre plusieurs Etats membres sur la notion d'article. En effet, le règlement REACH dispose que, lorsqu'une substance chimique dite «extrêmement préoccupante» pour la santé ou pour l'environnement en raison, notamment, de ses propriétés cancérigènes, mutagènes ou toxiques, est présente en une concentration supérieure à 0,1 % de la masse de cet article, le producteur ou l'importateur de l'article doit, en principe, notifier cette circonstance à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). De même, tout fournisseur est tenu d'en informer le destinataire et, sur demande, le consommateur du produit.

La compréhension est très claire lorsqu'il s'agit d'un article constitué d'une seule substance. Cela l'est moins dans le cas de produits complexes constitués de différents articles. Doit-on considérer chaque article incorporé en tant que constituant d'un produit ou sa globalité qui aurait pour conséquence de permettre à un composant de dépasser les 0,1% de substance extrêmement préoccupante ?

En 2011, une note adressée par la Commission Européenne aux États Membres ainsi qu'un guide publié par l'ECHA ont apporté des précisions : s'agissant des articles incorporés dans des produits, les obligations de notification et d'information stipulées par le règlement ne s'appliquent que si la concentration d'une substance extrêmement préoccupante dépasse 0,1% dans le produit tout entier.

Cette interprétation n'a pas été partagée par cinq États Membres et la Norvège.

C'est alors que les autorités françaises et quatre autres États (Autriche, Belgique, Danemark et Allemagne) se sont clairement positionnés pour un niveau élevé de protection de la santé humaine et pour la protection de l'environnement, en émettant un avis considérant que la notion d'article s'étend à chaque objet répondant à la définition d'article au sens du règlement.

Cela a suscité une vive réaction de plusieurs fédérations qui ont saisi la Cour de justice de l'UE en objectant que l'avis émis n'était pas conforme au règlement REACH et réclamaient l'établissement du seuil de concentration de substance préoccupante sur le produit pris dans son entier.

Dans cet arrêt, la Cour rappelle, tout d'abord, que le règlement définit la notion d'article comme « *un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique* ». Or le texte ne contient aucune disposition régissant de manière spécifique la situation d'un produit complexe contenant plusieurs articles. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'opérer une distinction entre la situation des articles incorporés en tant que composant d'un produit complexe et celle des articles qui se présentent de manière isolée.

Dans ces conditions, la Cour adopte l'avis des autorités françaises en jugeant que chacun des articles incorporés en tant que composant d'un produit complexe relève des obligations de notification et d'information en cause, lorsqu'ils contiennent une substance extrêmement préoccupante dans une concentration supérieure à 0,1% de leur masse. En d'autres termes, les recherches sur ces substances doivent être faites pour chaque composant d'un produit et ne peuvent donc pas être limitées à un calcul de concentration (0,1%) sur le produit en entier.

Par ailleurs, il est rappelé que cette obligation d'information à l'égard des destinataires et de consommateurs du produit incombe à toute personne appartenant à la chaîne d'approvisionnement dès lors que cette personne met un article à la disposition d'un tiers.

## **NPE**

Le 21 juillet, les Etats Membres de l'Union Européenne ont décidé à l'unanimité d'étendre l'interdiction des éthoxylates de nonylphénol (NPE) à tous les produits textiles importés.

Pour rappel, les éthoxylates de nonylphénol figurent déjà dans l'annexe XVII du Règlement REACH qui définit les restrictions sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et articles. Mais si les NPE sont interdits depuis 10 ans dans les usines textiles européennes, ils restent présents dans les cours d'eau à l'état de nonylphénol (un perturbateur endocrinien classé comme substance dangereuse prioritaire dans l'UE) ainsi que dans les décharges à cause des produits importés car à ce jour il n'existe aucune restriction concernant les produits finis.

L'extension de cette interdiction, qui viserait par conséquent tous les produits commercialisés en Europe, est justifiée par le risque environnemental que posent ces substances. En effet, en novembre 2012, une étude de Greenpeace avait constaté que 63% des vêtements analysés de marques répandues (Zara, Levi's, Gap, H&M, Benetton) contenaient des NPE à des taux compris entre 1 partie par million (ppm) et 45.000 ppm. Un an plus tôt, l'ONG avait révélé, dans son rapport Dirty Laundry, la pollution des cours d'eau dans les grands pays textiles que sont l'Inde, l'Indonésie, la Chine et le Vietnam.

Greenpeace, qui a salué cette décision européenne, a précisé qu'elle devait être confirmée par la Commission européenne dans les semaines à venir et qu'elle devrait s'appliquer dans l'UE d'ici 2020 étant précisé que l'interdiction serait portée à 0.01% en poids sur l'article fini.

## **Nickel**

Le Comité Européen de Normalisation (CEN) a récemment publié la norme «EN 1811: 2011 + A1: 2015» concernant la «libération» du nickel.

L'amendement à la norme EN 1811: 2011 a été publié afin de clarifier les critères de conformité non-conformité pour la libération du nickel des bijoux et autres composants métalliques qui peuvent être en contact direct et prolongé avec la peau.

Selon ces nouveaux critères, il sera plus facile d'évaluer les produits de la conformité avec les exigences de l'annexe XVII du Règlement REACH.

En effet, le nouveau texte supprime la catégorie «pas de décision» créée par la norme de 2011, avec les 2 autres catégories «conforme» et «non conforme».

Désormais, pour les articles destinés à entrer en contact prolongé et direct avec la peau, le niveau de conformité est arrêté à 0.88µg/cm<sup>2</sup>/semaine. Passé ce seuil, la non-conformité sera avérée.



## Composition des Bureaux des différentes Sections Régionales

### 1\* Section Nord/Belgique :

*Président* : Didier SALINGUE

*Trésorier* : Bernard EECKHOUT

*Secrétaire* : Nicole BARBIEUX

91 rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Mail : nicolebarbieux@free.fr

### 3\* Section Alsace / Est :

*Président* : Francis MARTIN

*Vice Président* : Jean-Pierre HUS

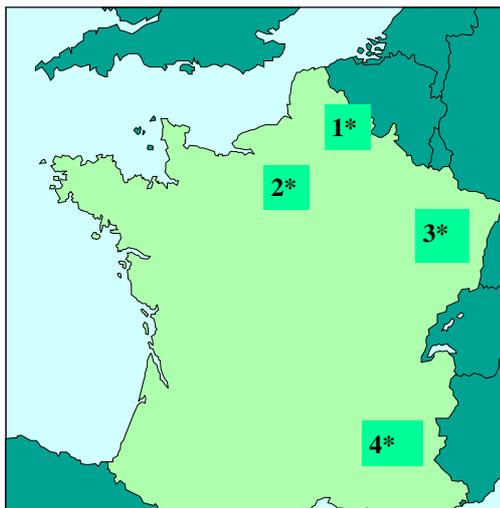
*Trésorier* : Pierre VIALIER

*Secrétariat* : Michel HUET

**IFTH – Dr EST** – 25 rue Alfred Werner  
– 68059 Mulhouse cedex 2

Tél : 03 89 42 74 08

Fax : 03 89 42 91 15



### 2\* Section Paris/Ile de France :

*Président* : Michel-Alain MARTY

**50 chemin de Montval à la Montagne**

**78160 MARLY**

Tél : 01 39 16 17 36

Mail : marty.conseil@orange.fr

### 4\* Section Sud/Est : *Président* : M. Alain CHANOIS

*Trésorier* : Hubert OLRY

*Secrétariat* : Marie-Angèle DURAND (ad interim)

Tél : 01 47 56 60 27

## APPEL DE COTISATION 2016

Le Conseil d'Administration invite les sociétaires de l'ACIT à bien vouloir régler leur cotisation 2016 et **éventuellement** -pour les personnes retardataires- celle de 2015. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ACIT - 37 rue de Neuilly - 92110 Clichy.

Les adhérents belges peuvent régler leur cotisation de la façon suivante :

⇒ Par virement : Crédit du Nord - Agence Paris - N°compte courant : 30076 02352 600365 002 00 51  
IBAN : FR76 3007 6023 5260 0365 0020 051  
BIC : NORDFRPP

⇒ Pour les habitants hors de la zone euro, il est conseillé de verser le montant de la cotisation par virement, sans frais, au compte de l'ACIT, ou mieux, de remettre le montant de la cotisation en argent liquide entre les mains d'un responsable de l'ACIT. En effet, un chèque ou un virement, même exprimé en euros, tiré sur une banque à l'étranger donne lieu au moment de l'encaissement à des frais importants.

Nom.....Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....Pays : .....

Membre actif : 60 €

Collectivités du domaine : 180 €

Retraités et –de 30 ans : 30 €

Libeller le chèque à l'ordre de l'ACIT et l'adresser à : ACIT, Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly, 92110 Clichy